



Assemblée générale

Distr. générale
9 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 22 de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement

Défis d'ordre international en matière de développement durable : cohérence politique globale et rôle de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 65/167 de l'Assemblée générale, intitulée « Vers un nouvel ordre économique international », examine les tendances récentes dans les domaines du commerce, des flux financiers et des migrations internationales pour illustrer l'interdépendance croissante caractérisant l'économie mondiale. Il appelle l'attention urgente des décideurs sur les déséquilibres qui persistent dans les domaines du commerce international, du transfert de technologie et de la finance internationale auxquels il convient de remédier pour que l'objectif d'une croissance économique et d'un développement durable équitables et sans exclusive se concrétise dans les décennies à venir. Les divergences marquant les négociations du Cycle de Doha demeurent le principal obstacle à un meilleur accès des pays en développement aux marchés internationaux. Faciliter le transfert de technologie est indispensable pour que les pays en développement aient accès, à un coût abordable, aux nouvelles technologies permettant des stratégies durables. Les crises financières et économiques récentes mettent en évidence la nécessité d'un contrôle de la part des pouvoirs publics sur les systèmes financiers et d'une coopération accrue pour renforcer les filets de sécurité financière mondiaux et disposer de liquidités internationales suffisantes en cas de chocs. Il conviendra de remédier aux défaillances de la responsabilisation et de la représentation d'un certain nombre d'institutions de gouvernance économique

* A/67/150.



mondiale pour consolider la légitimité et l'efficacité de la gouvernance à l'échelle mondiale. L'Organisation des Nations Unies, en tant que principale instance permettant aux gouvernements d'examiner et de résoudre les problèmes sociaux et environnementaux au niveau mondial, a un rôle crucial à jouer dans la gouvernance économique mondiale. Les organismes des Nations Unies devraient donc être renforcés pour pouvoir jouer leur rôle de manière plus efficace.

I. Introduction

1. La Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptée par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire, tenue en 1974 [résolution 3201 (S-VI)], était un appel au principe de la responsabilité commune mais différenciée en faveur d'un développement équitable pour tous. Dans la résolution, les États Membres lancent un appel en faveur d'un ordre économique « qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, permettra d'éliminer le fossé croissant entre pays développés et pays en développement et assurera dans la paix et la justice aux générations présentes et futures un développement économique et social qui ira en s'accéléralant ». Le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)] demande l'égalité souveraine des États, tout en octroyant un traitement préférentiel et non réciproque aux pays en développement et en prévoyant, dans la mesure du possible, des mesures particulières pour les pays les moins avancés.

2. L'économie mondiale a bien changé depuis l'adoption de la Déclaration en 1974. Elle est désormais beaucoup plus intégrée, tandis que les marchés ont été déréglementés. Les économies émergentes progressent rapidement, faisant pencher la balance du pouvoir économique. Si ces économies connaissent une « convergence » les rapprochant des niveaux de vie des pays développés, nombre d'autres pays ont en revanche pris du retard. Ce retard est le symptôme d'inégalités qui continuent de se creuser. Qui plus est, l'intensification des activités humaines pèse lourdement sur l'environnement naturel de la planète. Les changements climatiques menacent le progrès matériel de tous les pays, mais en particulier celui d'un grand nombre de pays en développement victimes de conditions météorologiques variables, l'élévation du niveau de la mer et d'autres menaces écologiques. Les tendances démographiques mondiales – dont les migrations, l'urbanisation et le vieillissement de la population – sont autant de défis supplémentaires qui ont des ramifications internationales.

3. Les flux grandissants de biens et de services, d'investissements et de capitaux transfrontières et la grandissante mobilité de la main-d'œuvre témoignent d'une intégration économique plus profonde. Cette évolution a été stimulée par la libéralisation du commerce et des mouvements de capitaux, les progrès technologiques (y compris dans les transports et les communications) et les mutations dans les modèles de production passant par des changements de valeur mondiale. Les changements technologiques et la multiplication des échanges commerciaux ont donné aux pays en développement l'occasion de contribuer à la croissance économique et des pays, comme la Chine et les pays de l'Asie de l'Est nouvellement industrialisés, en ont profité pour s'intégrer pleinement à l'économie mondiale.

4. La croissance rapide de leur économie a également contribué à faire reculer la pauvreté à l'échelle planétaire. Ainsi, la proportion de personnes subsistant avec moins de 1,25 dollar par jour est-elle passée de 47 % (plus de 2 milliards de personnes) en 1990 à 24 % (moins de 1,4 milliard) en 2008. En Chine, le taux de pauvreté est passé de 60 % à 13 % pendant cette période¹. Cependant les progrès

¹ Voir *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2012* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.I.4).

ont été inégaux sur ce front également. La pauvreté reste généralisée en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et les inégalités mondiales ont augmenté à mesure que ces régions prenaient de plus en plus de retard. Quelque 200 millions de personnes dans le monde sont sans emploi et 900 millions de travailleurs vivent avec leur famille en-dessous du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour². Corriger cette tendance à l'hétérogénéité de l'économie mondiale est l'un des principaux défis qu'il faudra relever dans les décennies à venir, afin d'empêcher qu'elle devienne une source de tensions et d'insécurité nouvelles.

5. Le rôle croissant joué par l'investissement étranger direct et les chaînes mondialisées de valeur ajoutée dans la production, le commerce et le développement des technologies réduit la marge de manœuvre des gouvernements. Dans les pays en développement, ce sont les règles régissant le système commercial multilatéral qui restreignent, dans une certaine mesure, la marge de manœuvre nationale, notamment pour ce qui est d'appuyer le développement de l'industrie et des capacités de production nationales, lesquelles contribuent souvent de manière cruciale à la diversification économique et au développement d'entreprises locales.

6. À une interdépendance plus grande correspond une vulnérabilité accrue des pays en développement face aux chocs externes. La crise financière mondiale de 2008 et la crise économique qui en a découlé dans les pays développés a eu des conséquences néfastes pour les pays en développement en réduisant leurs possibilités d'exportation et en augmentant la volatilité des flux de capitaux et du coût des produits de base. L'aide publique au développement (APD), source importante de financement pour de nombreux pays à faible revenu, a également été irrégulière du point de vue des pays bénéficiaires³ et, plus récemment, la compression des dépenses budgétaires de maints pays donateurs a également entraîné des coupures dans les décaissements au titre de l'APD⁴. Le chômage a augmenté au niveau mondial et des millions de personnes sont sous-employées ou ont un emploi précaire. De même, la crise alimentaire et la crise énergétique de 2007 et 2008 ont montré comment des problèmes originaires de certaines régions du monde peuvent affecter, voire compromettre la situation de pays en développement en particulier.

7. À une plus grande sensibilité aux chocs économiques s'ajoutent une fréquence et une intensité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes, telles les inondations et la sécheresse dues aux changements climatiques. Des phénomènes météorologiques hors normes menacent les pratiques agricoles traditionnelles et la sécurité alimentaire, le réchauffement climatique accélère la désertification et la hausse du niveau des mers accroît le risque d'inondations catastrophiques. Tout porte à croire que d'autres bornes planétaires, telles que la perte de la biodiversité et l'acidification des océans, ont été franchies, avec des répercussions potentiellement catastrophiques sur les écosystèmes. Les pays en développement, en particulier les

² Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi 2012 : prévenir une crise plus grave des marchés de l'emploi* (Genève, 2012). Disponible à l'adresse suivante : http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-employment-trends/WCMS_171571/lang-en/index.htm.

³ Voir, par exemple, *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2010 : de nouveaux outils pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.II.C.1), chap. III.

⁴ En 2011, l'aide publique au développement a diminué en termes réels.

pauvres qui y vivent, sont les plus démunis face à de tels changements et donc particulièrement vulnérables en cas de catastrophe d'ordre climatique.

8. Les changements démographiques qui vont intervenir dans les prochaines décennies exerceront une forte influence en renforçant l'interdépendance entre les pays. D'ici à 2050, l'économie mondiale devra être en mesure d'assurer des conditions de vie décentes à plus de 9 milliards d'êtres humains, dont 85 % vivront dans les pays en développement. Les progrès du développement humain partout dans le monde contribuent à réduire de façon spectaculaire les taux de mortalité, ce qui permet aux individus de vivre plus longtemps. En conséquence, la population mondiale vieillit rapidement. En 2050, un quart des habitants des pays développés et un septième des habitants des pays aujourd'hui en développement auront plus de 65 ans, d'où une forte pression exercée sur les systèmes de retraite et de santé.

9. La présence de populations en déclin et vieillissantes dans les régions développées et les inégalités persistantes entre les pays pourraient entraîner l'apparition de flux migratoires bien plus importants qu'aujourd'hui⁵. Les migrations internationales vont croissant et touchent quasiment tous les pays du monde. On estimait à 214 millions le nombre de migrants dans le monde en 2010, ce qui représentait 3 % de la population mondiale⁶. Dans la mesure où l'accroissement de la population touchera essentiellement les pays les moins avancés, les pressions migratoires devraient s'accroître.

10. Pour relever ces défis, tout en tirant parti des avantages de la mondialisation, une politique mondiale cohérente s'imposera. Bien que la situation économique mondiale ait considérablement changé depuis 1974, la Déclaration et le Programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international pourraient être encore utiles à cet égard.

11. La Déclaration souligne les inégalités persistantes dues à un ordre économique international qui a empêché le développement équilibré de la communauté internationale, ainsi qu'à la vulnérabilité des pays en développement face à des chocs externes dans un monde de plus en plus interdépendant. Le Programme d'action recommandait des mesures spécifiques pour relever ces défis, dont la stabilisation des cours des produits de base par la création de stocks régulateurs internationaux, l'amélioration de l'accès aux marchés et la mise en place d'un système généralisé de préférences pour les exportations des pays en développement, la stabilisation du système monétaire international et une meilleure représentation des pays en développement dans les institutions présidant à la gouvernance mondiale.

12. Cependant, bien des recommandations du Programme d'action n'ont jamais été appliquées. Près de 40 ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action, de nombreux pays en développement s'appuient toujours sur les exportations de matières premières et souffrent de la volatilité croissante du cours de ces produits. La libéralisation financière a accentué les risques et provoqué une

⁵ *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2010 : de nouveaux outils pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.II.C.1), chap. I.

⁶ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, « Trends in international migrant stock: migrants by age and sex », base de données de l'Organisation des Nations Unies, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2010 (disponible à l'adresse suivante : [esa.un.org /MigAge/](http://esa.un.org/MigAge/)).

sortie nette de capitaux des pays en développement. Les crises financières sont de plus en plus fréquentes et leurs répercussions se font sentir dans le monde entier. L'accumulation de réserves de devises qui en a résulté dans le monde en développement – soucieux de se protéger des chocs financiers – a contribué à son tour à des déséquilibres macroéconomiques mondiaux, tout en empêchant ces ressources de servir à des investissements productifs. Si la représentation des pays en développement dans la gouvernance mondiale a progressé dans quelques pays à revenu intermédiaire, elle ne s'est guère améliorée dans la majorité des pays en développement.

13. La crise financière mondiale et la récession qui en est résultée ont suscité de nouveaux appels en faveur d'une refonte de la gouvernance économique mondiale. La menace supplémentaire que posent les changements climatiques et les défis démographiques, de même que les énormes besoins de financement qu'impliquent l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements, confèrent un caractère d'urgence extrême à ces appels.

14. Le présent rapport propose quelques orientations possibles pour instaurer un ordre économique mondial capable de gérer l'interdépendance mondiale de façon efficace et cohérente, de contribuer à surmonter les asymétries dans les relations économiques mondiales et de créer les prémisses d'un développement durable. La section II examine divers vecteurs d'une mondialisation inégale et les obstacles qu'ils dressent sur la voie d'une croissance soutenue, équitable et sans exclusive. La section III aborde les réformes à apporter en matière de gouvernance mondiale, notamment dans les domaines du commerce, de la technologie et de la finance, pour relever les défis et remédier aux inégalités de la mondialisation. Les sections IV et V définissent les lacunes et les défaillances et indiquent plusieurs options susceptibles d'assurer un régime de gouvernance mondiale cohérent et le rôle que pourrait jouer l'Organisation des Nations Unies dans un tel régime, l'objectif étant de parvenir à une croissance soutenue, équitable et sans exclusive. La section VI résume les conclusions à tirer de ce rapport.

II. Facteurs responsables du déséquilibre de la mondialisation et défis et obstacles dressés sur la voie d'une croissance soutenue, équitable et sans exclusive

15. Parmi les principaux facteurs responsables du déséquilibre de la mondialisation figurent le commerce international, le transfert de technologie et l'élaboration de nouvelles technologies et la finance internationale. Dans ces domaines, la gouvernance mondiale n'a pas suivi le rythme de la mondialisation, ce qui fait que leur expansion n'a pas toujours été bénéfique aux pays en développement.

Commerce international

16. Le commerce mondial a pris un essor spectaculaire au cours des dernières décennies. Les échanges mondiaux ont quintuplé depuis 1980 et les pays en développement ont joué un rôle important dans cette expansion, fruit d'une

réduction progressive des obstacles au commerce et de changements dans les modes de production mondiaux. Une proportion importante de la hausse enregistrée dans le volume des échanges s'explique du fait que le commerce de biens intermédiaires a augmenté, parallèlement à la tendance mondiale vers la fourniture de biens et de services dans le cadre d'une chaîne de valorisation mondiale⁷. Les sociétés transnationales et les chaînes de valorisation ou d'approvisionnement dominent de plus en plus la production mondiale et ces entreprises jouent un rôle croissant et désormais capital dans l'économie mondiale.

17. Un autre facteur de l'expansion du commerce mondial a été le recours accru à l'externalisation et à la délocalisation internationales des services, facilitées par des innovations sans précédent dans le domaine de la télématique. Pour résumer, en matière commerciale, la spécialisation des pays dans des types de biens – les produits manufacturés pour le Nord, les produits de base pour le Sud – a cédé la place à une spécialisation des entreprises ou des réseaux selon les tâches, le Sud développant considérablement sa production de produits manufacturés.

18. La libéralisation du commerce a facilité ce processus, lancé dans les années 80 et 90 par des réformes axées sur le marché dans les pays en développement. Ces pays ont participé activement aux négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay et à la création de l'Organisation mondiale du commerce. Ils ont accepté d'importantes concessions, en ouvrant leurs marchés et en acceptant un large éventail d'obligations concrètes, qui les ont obligés à modifier les lois nationales incompatibles avec les obligations afférentes à leur statut de membre, ce qui a rendu le système commercial multilatéral plus restrictif.

19. Le cadre multilatéral autorise encore l'octroi de certains types de subventions et une certaine souplesse dans l'imposition de taxes destinées à protéger les producteurs nationaux. Toutefois, la multiplication des accords bilatéraux et régionaux a pour corollaire de restreindre cette souplesse et de rogner un peu plus la marge de manœuvre décisionnelle des pays en développement. Depuis le début des années 90, et compte tenu de la lenteur des progrès enregistrés dans le Cycle de Doha, les pays développés cherchent à conclure des accords bilatéraux et régionaux avec les pays en développement. Dans bien des cas, ces accords imposent des engagements juridiquement contraignants aux parties contractantes en ce qui concerne la libéralisation et la protection des investissements, ainsi que la concurrence et les marchés publics, ce qui a pour effet de limiter ou d'interdire les politiques gouvernementales qui encouragent les entreprises locales ou l'économie nationale⁸.

20. Sous l'effet, en partie, de la libéralisation des échanges et en raison de l'échec des politiques nationales mises en place dans ce domaine, de nombreux pays en développement n'ont pas réussi à se libérer de leur étroite dépendance vis-à-vis de leurs exportations de produits de base et à réduire leur vulnérabilité face à la volatilité des marchés mondiaux. Au cours de la première décennie du XXI^e siècle, la part des produits de base et des produits manufacturés tirés des ressources

⁷ Organisation mondiale du commerce, *Statistiques du commerce international 2009* (Genève, 2009).

⁸ Kenneth Shadlen « Policy space for development in the WTO and beyond: the case of intellectual property rights », Global Development and Environment Institute Working Paper, n° 05-06 (Medford, Massachusetts: Tufts University, 2005).

naturelles dans le total des exportations a même augmenté en Amérique du Sud et en Afrique sub-saharienne par rapport à la décennie précédente⁹.

21. Malgré les augmentations récentes des prix des produits de base, on constate une baisse des termes de l'échange des produits agricoles tropicaux ainsi que des produits manufacturés génériques. Une transformation structurelle s'impose donc pour mettre en place des structures de production et d'exportation plus diversifiées.

22. Les pays qui ont tiré le meilleur parti du commerce – la Chine et les pays nouvellement industrialisés d'Asie de l'Est – ont systématiquement adopté une démarche pragmatique combinant une exposition graduelle aux marchés extérieurs avec une collaboration effective entre les secteurs privé et public de façon à susciter une compétitivité dynamique à long terme. Toutefois, nombre de stratégies utilisées par ces pays avec succès pour appuyer les entreprises aptes à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux ne seraient plus autorisées dans le cadre de la réglementation actuelle du commerce.

23. En bref, il est difficile de concilier le développement économique et le respect du principe de non-discrimination dans le système des échanges. Le Cycle de Doha était censé placer les besoins et les intérêts des pays en développement en tête de l'ordre du jour, mais les négociations ont stagné en raison de désaccords sur la manière d'appliquer concrètement le principe de responsabilité commune, mais différenciée. Les règles commerciales multilatérales actuelles sont des entraves aux transferts de technologies, qui rendent plus coûteuse la création d'industries utilisant les écotechnologies.

Transfert des technologies

24. La technologie est un facteur crucial de développement. La croissance économique est induite dans une large mesure par les innovations technologiques. La transformation sociale et économique qui a permis aux pays développés de jouir du niveau de vie avancé qu'ils connaissent aujourd'hui s'est opérée grâce aux progrès technologiques.

25. La mondialisation a entraîné la diffusion rapide des technologies de l'information et des communications partout dans le monde. Toutefois, le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement reste profond. De même, les défis que posent les changements climatiques et la gestion des risques liés aux catastrophes rendent nécessaires une accélération importante des progrès technologiques et un renforcement du transfert de technologie pour que les pays en développement puissent accéder à ces technologies à un coût abordable¹⁰.

26. Dans les pays en développement, l'innovation ne consiste pas à faire reculer les frontières de la connaissance. Elle consiste plutôt à faciliter l'utilisation des connaissances existantes et des nouvelles technologies dans un contexte national. Les activités de recherche-développement visent donc à créer des connaissances,

⁹ *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2010 : de nouveaux outils pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.II.C.1), chap. IV.

¹⁰ *Rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 2012 : Partenariat mondial pour le développement – Faire de la rhétorique une réalité* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.12.I.5).

mais également, ce qui est peut-être le plus important, à faciliter leur acquisition, leur adaptation, leur diffusion et leur utilisation au niveau local¹¹.

27. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce a introduit pour la première fois une réglementation sur la propriété intellectuelle dans le système commercial multilatéral. Depuis lors, des droits de propriété intellectuelle renforcés pèsent sur le coût d'acquisition des technologies et freinent les transferts de technologies au détriment des pays en développement. L'Accord autorise néanmoins une certaine souplesse dans la mesure où les pays en développement peuvent utiliser des normes qui soient compatibles avec leurs engagements et leur permettent de prendre des mesures de promotion du développement économique ou de poursuivre leurs propres politiques publiques dans des domaines spécifiques comme l'accès aux médicaments essentiels. Toutefois, peu de pays en développement profitent de ces possibilités. En outre, les pays développés ont récemment introduit dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux des dispositions encore plus strictes au titre de l'Accord.

28. Pour que le développement mondial progresse durablement, il faudra que la croissance économique soit écologique et que la pauvreté soit éliminée. Les progrès technologiques joueront un rôle essentiel à cet égard. Cette nouvelle révolution technologique doit se libérer de sa dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et des matières non biodégradables et exigera une coopération au niveau mondial. À l'heure actuelle, la majorité des nouvelles technologies vertes sont entre les mains de pays développés. Il faudra procéder à des réformes importantes pour aider les pays en développement à intégrer le développement technologique écologique dans leur propre stratégie de développement nationale.

Finance internationale

29. La libéralisation et la dérégulation financières sont de plus en plus en vogue dans le monde. La libéralisation financière était censée améliorer l'allocation des ressources rares et stimuler ainsi l'investissement et la croissance. Cependant, il n'existe pas de preuve incontestable d'une croissance économique plus rapide dans les pays qui ont adopté la libéralisation financière. Au contraire, celle-ci est souvent associée à une instabilité macroéconomique plus grande et à une montée des inégalités¹².

30. Savoir gérer la volatilité macroéconomique découlant de la libéralisation des marchés financiers pose un défi majeur aux décideurs des pays émergents et des pays en développement. Les flux de capitaux à court terme, qui ont tendance à être de nature hautement spéculative et excèdent souvent la capacité d'absorption d'une économie, compliquent la gestion macroéconomique et sont porteurs de risques pour la stabilité économique et financière. Ils peuvent entraîner une surréaction du taux de change, l'inflation, une envolée du crédit et des bulles spéculatives. De surcroît, le phénomène de « brusques arrêts » et de retrait du marché international des capitaux de la part de ceux qui, de plus en plus nombreux, cherchent à limiter les

¹¹ Carl Dahlmann, « Technology, globalization, and international competitiveness: challenges for developing countries », dans David O'Connor et Monica Kjöllérström, éd., *Industrial Development for the 21st Century*, [New York: Organisation des Nations Unies (2007)].

¹² Joseph E. Stiglitz et al., *Stability with Growth: Macroeconomics, Liberalization and Development* (New York: Oxford University Press, 2006).

risques à l'échelle mondiale contribue à la propagation des crises financières. De telles conditions créent de grandes incertitudes pour les investisseurs et sapent la croissance à long terme et les efforts de développement.

31. Les investissements directs étrangers (IDE) semblent plus stables que d'autres types de capitaux privés. Toutefois, ils restent concentrés dans un petit nombre de régions et de pays. Environ 70 % des investissements directs étrangers ont pour régions bénéficiaires l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud (essentiellement la Chine et l'Inde) ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes (la moitié environ étant investie au Brésil). En outre, dans les principales régions bénéficiaires, il est de plus en plus évident que ces programmes ont tendance à se « financiariser ». En d'autres termes, il y a moins d'investissements étrangers directs entièrement nouveaux, qui créent une capacité économique nouvelle, et plus d'investissements dans les compagnies financières ou visant les opérations internes au titre de la dette¹³. De même, les privatisations, les fusions et les acquisitions d'entreprises sont classées dans la catégorie des investissements étrangers directs, bien qu'elles représentent souvent un transfert de propriété plutôt qu'un nouvel investissement.

32. Les décideurs de nombreux pays en développement réagissent à la montée des risques sur le plan mondial en accumulant d'immenses réserves internationales de capitaux pour se « rassurer ». On estime qu'en 2011, les économies émergentes et d'autres pays en développement ont accumulé des réserves de change additionnelles de plus de 1 100 milliards de dollars, portant ainsi le montant total des réserves à 7 000 milliards de dollars¹⁴. Toutefois, une telle accumulation de réserves a eu pour effet d'intensifier les déséquilibres mondiaux. En outre, la stratégie tendant à constituer des réserves internationales est coûteuse pour les pays en développement, compte tenu en particulier du coût d'opportunité lié aux pertes d'investissement productif. Une large part des réserves internationales est investie dans des bons du Trésor américain à faible rendement, ce qui revient à un transfert net de ressources des pays les plus pauvres vers les pays les plus riches.

33. Étant donné la volatilité associée aux flux de capitaux internationaux, la mobilisation des ressources intérieures, y compris les économies des ménages, est perçue en général comme une meilleure forme de financement, les recettes fiscales internes constituant l'essentiel du financement public. D'autres sources, notamment les envois de fonds et les activités des organisations philanthropiques privées, jouent un rôle croissant depuis quelques années.

34. Néanmoins, l'aide publique au développement (APD) et d'autres formes de financement public international restent cruciales, non seulement pour combler les lacunes du financement interne, mais également pour relever des défis mondiaux comme les changements climatiques. La crise de la dette souveraine qui se poursuit en Europe et l'inégalité de la reprise mondiale ont des répercussions sur l'APD et d'autres formes de flux de capitaux publics, qui subissent les effets d'une austérité fiscale plus grande. Les flux d'aide ont diminué en termes réels en 2011 pour la première fois depuis des années.

¹³ CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2001 : modes de production internationale sans participation au capital et développement* (publications des Nations Unies, numéro de vente : F.11.II.D.2).

¹⁴ *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2012* (Economic Situation and prospects 2012) (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.12.II.C.2), chap. I).

35. La volatilité découlant de la libéralisation des marchés financiers a provoqué de fréquentes crises financières, une hausse du chômage et des inégalités tant dans les pays développés que dans les pays en développement¹², tandis qu'il devient de plus en plus difficile de maîtriser ces soubresauts. Parallèlement, il faut pouvoir disposer d'un financement public additionnel mais prévisible pour assurer le développement et relever d'autres défis mondiaux, tels que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements. Les réformes du système financier international devraient viser à réduire les risques et la volatilité des flux tant privés que publics, tout en laissant aux pays en développement une marge de manœuvre et en garantissant un financement suffisant pour le développement.

III. Réforme de la gouvernance économique mondiale pour un développement durable et sans exclusive

36. Pour remédier aux principales déficiences de la gouvernance actuelle dans les domaines du commerce, de la technologie et de la finance internationale, des réformes majeures visant à établir des mécanismes de gouvernance économique mondiale mieux à même de gérer l'interdépendance mondiale et d'éliminer les asymétries grevant les mécanismes existants s'imposent. Les réformes à envisager ne se rapportent pas seulement aux domaines spécifiques du commerce international, du transfert de technologie et de la finance, mais devraient aussi assurer une plus grande cohérence entre ces domaines, ainsi qu'avec d'autres cadres internationaux, comme les accords multilatéraux sur l'environnement, et combler les lacunes là ou de tels accords font défaut en matière de migrations internationales, par exemple.

Réforme du régime international du commerce

37. Depuis plusieurs décennies, la libéralisation des échanges commerciaux est axée sur les responsabilités communes des pays, sans tenir suffisamment compte des responsabilités différenciées des économies moins à même de s'intégrer avec profit dans le système du commerce mondial. Or, étant donné les différences de développement national, les pays en développement aspiraient à disposer d'une certaine marge de manœuvre dans un système commercial multilatéral où la non-discrimination serait la règle.

38. Le cycle de négociations commerciales en cours à l'OMC, dit Cycle de Doha, devrait être l'un des principaux vecteurs de progrès vers un système commercial multilatéral plus équitable, qui apporte davantage aux pays en développement. Cependant, d'importantes divergences d'opinions entre pays développés et pays en développement et, plus précisément, des désaccords sur ce qui constitue une répartition équitable des droits et obligations régissant ce système ont mené les négociations à une impasse.

39. Par conséquent, la mise en œuvre efficace d'un programme de développement qui ménage un espace spécial et différencié aux pays en développement est loin d'être acquise. La cohérence entre politiques commerciales et politiques de développement, d'une part, et politiques commerciales et programme relatif au changement climatique, d'autre part, est au cœur du problème.

40. Pour atteindre leurs objectifs de développement, les pays en développement devront s'industrialiser et leur politique industrielle devra donc occuper une place importante dans leur politique de développement. Des mesures de protection des industries naissantes, des subventions à l'exportation, des mesures d'orientation du crédit et des clauses relatives aux apports locaux ont été des facteurs clefs du développement de l'Asie de l'Est. Or, certaines de ces politiques sont encore applicables, le système commercial multilatéral est devenu plus restrictif. Ainsi, les subventions subordonnées aux résultats à l'exportation sont interdites, de façon à prévenir toute politique d'incitation directement liée à la compétitivité internationale. Une réforme importante consistera à traiter les pays en développement de manière différenciée, de façon à autoriser les subventions et d'autres mécanismes à l'appui des industries exportatrices.

41. Les nouvelles modalités concernant la gouvernance du commerce et de la production décrites plus haut limitent encore la marge laissée aux stratégies d'industrialisation. Pour remédier à l'inégalité fondamentale des rapports entre les grandes sociétés internationales et les petits producteurs, les pays en développement doivent coopérer entre eux pour faire face aux actions anticoncurrentielles, améliorer la coordination fiscale et contrôler plus efficacement les prix de transfert. Plutôt que d'être en compétition par le biais de mesures d'incitation fiscale et de dérégulation, ces pays gagneraient à établir des mécanismes de coopération et d'échange d'informations. Une surveillance vigilante des chaînes de valeur mondiales et des activités des sociétés transnationales permettrait de combler une grave lacune dans la gouvernance internationale¹⁵.

42. Les politiques commerciales et le régime des échanges multilatéraux doivent être harmonisés avec les politiques relatives au changement climatique. Le commerce est un aspect important du programme relatif au changement climatique dans la mesure où les technologies et le savoir-faire en matière d'environnement proviennent essentiellement de pays développés, avant d'être transformés, par le truchement de technologies appliquées, en biens et services importés, en investissements étrangers directs ou en octroi de licences. Il existe aussi un risque que les objectifs liés au changement climatique se traduisent par des mesures protectionnistes. La priorité devrait donc être donnée au transfert de technologie plutôt qu'à des mesures commerciales à visées écologiques. La souplesse inscrite dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce pourrait se révéler insuffisante et il conviendrait d'envisager sérieusement d'exclure certains secteurs critiques du dépôt de brevets ou d'établir une plate-forme mondiale de technologies relatives au changement climatique.

Réforme du régime technologique international

43. Un régime technologique mondial plus orienté vers le développement s'impose. Avant tout, l'instauration à l'échelle mondiale d'un système public d'échange de technologies et de réseaux de centres de recherche technologique constituerait une avancée capitale vers le partage des connaissances technologiques nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

¹⁵ *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2010 : de nouveaux outils pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.C.1).

44. Dès 1992, la nécessité, en application du programme Action 21 établi à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro, d'éradiquer la pauvreté et d'assurer un développement durable a été invoquée pour réorienter le régime technologique mondial vers une diffusion d'utilité publique. Le mécanisme pour les technologies relatives aux changements climatiques a été créé à l'occasion de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancún (Mexique), en vue d'améliorer la coopération internationale en matière de technologie relative aux changements climatiques. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio +20), des dirigeants du monde entier ont demandé aux agences du système des Nations Unies d'envisager de mettre en place un mécanisme de partage des technologies qui contribuerait à combler le fossé technologique entre pays développés et pays en développement, en mettant l'accent sur les technologies sans risque pour l'environnement (voir le paragraphe 273 de l'annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale). Pour tenir cet engagement, il faudra créer un régime mondial de partage de technologie et réorienter les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce vers la stimulation de l'innovation dans le domaine des technologies vertes. Le transfert de technologie devra être assorti de mesures appliquées au système commercial multilatéral et d'un apport financier suffisant pour inclure l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

45. Le nombre de précédents en matière de mécanismes publics mondiaux de diffusion technologique est limité, mais les organismes chargés d'élaborer les politiques publiques internationales peuvent s'inspirer des réseaux scientifiques internationaux existants, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale offre un exemple de diffusion rapide de nouvelles technologies agricoles par le biais d'un réseau mondial et régional d'institutions de recherches bénéficiant de l'appui du secteur public. Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone¹⁶ de 1987 est parvenu à établir un cadre mondial permettant aux États souverains de se détourner des technologies polluantes. Il prévoyait en particulier un soutien spécial aux pays en développement désireux d'adapter de nouvelles technologies, grâce notamment à la création d'un fonds commun financé par des pays développés, mais géré conjointement par les pays donateurs et les pays bénéficiaires¹⁷.

Réforme du régime international de la finance

46. Pour faire face à l'instabilité macroéconomique et aux inégalités croissantes qui accompagnent la libéralisation financière, des changements de politiques seront nécessaires sur les plans tant national que mondial. La réglementation des mouvements de capitaux et la gestion des risques macroprudentielle et contracyclique des secteurs financiers nationaux devront être complétées par des

¹⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1522, n° 26369.

¹⁷ *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2011 : la grande transformation technologique pour une économie verte* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.11.II.C.1, chap. VI).

réformes de l'architecture financière internationale. Enfin, la finance publique internationale continuera à jouer un rôle important pour relever les défis mondiaux.

47. Les décideurs de nombreux pays en développement ou émergents commencent à envisager de réglementer les mouvements de capitaux afin de mieux gérer l'instabilité des entrées de capitaux et de ménager une plus grande latitude aux politiques nationales. Depuis peu, la gestion du compte de capital est mieux acceptée comme mesure de prudence. Ayant déconseillé le recours au contrôle des capitaux dans les années 90, le FMI a depuis reconnu que la gestion des flux de capitaux pouvait aider à réduire l'instabilité des flux internationaux dans certaines conditions¹⁸. La réglementation des mouvements de capitaux devrait faire partie intégrante d'une gestion des risques macroprudentielle et contracyclique plus large du secteur intérieur de la finance, qui ne devrait pas être considérée comme différente de la gestion des risques intérieurs. Pareille réglementation, s'appliquant tant aux prix qu'aux quantités des entrées et des sorties de capitaux, y compris aux taxes, aux réserves exigées, aux périodes d'investissement minimum et aux restrictions quantitatives sur certains types de transactions transfrontières de capitaux, vise directement les flux de capitaux, tandis que les outils macroéconomiques ciblent les variables économiques générales et la réglementation intérieure.

48. Le lien étroit existant entre la prise de risques excessive sur les marchés financiers et les déséquilibres mondiaux, la vaste accumulation de réserves en dollars, l'instabilité des cours des produits de base et la diminution des investissements productifs explique pourquoi la crise financière mondiale de 2008-2009 a été systémique et relativement synchronisée dans le monde entier. Après cette crise, la communauté internationale a pris des mesures visant à renforcer le système financier mondial par des réformes de la réglementation. Ces réformes n'apportent cependant pas de remèdes adéquats aux risques du système financier international, ni à leurs retombées sur les pays en développement.

49. Les crises récentes ont mis en évidence la nécessité d'améliorer les réglementations et de confier aux pouvoirs publics le soin de contrôler le système financier. Mais la majeure partie de l'architecture financière internationale repose encore sur des organisations privées. Les normes de comptabilité sont déterminées par le Conseil international des normes comptables dont les activités sont essentiellement financées par de grands cabinets d'expertise comptable. La coordination internationale de la réglementation du marché des actions dépend des délibérations de l'Organisation internationale des commissions de valeurs. Il convient également d'améliorer le contrôle exercé par le secteur privé sur les agences de notation de crédit. Il ressort de l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2010 : de nouveaux outils pour le développement* que l'établissement d'un système international indépendant de contrôle des mécanismes de réglementation financière internationaux pourrait offrir une solution.

50. Comme le révèle la crise de la dette souveraine européenne, il manque à l'architecture financière internationale un cadre permettant de restructurer la dette souveraine. Un tel cadre serait essentiel pour instaurer un système financier international stable. Les perspectives temporaires ou fragmentaires dans lesquelles

¹⁸ Jonathan D. Ostry *et al.*, « Capital inflows: the role of controls », IMF Staff Position Note, n° 10/04 (Washington : Fonds monétaire international, 2010).

est actuellement envisagée la restructuration de la dette souveraine à partir du secteur public ou du marché se révèlent inefficaces et onéreuses, en particulier pour les pays en développement. Les restructurations prennent souvent du retard, ce qui fait durer les tensions et les difficultés économiques; et souvent, les solutions, qu'elles concernent la dette officielle ou celle du secteur privé, n'allègent pas suffisamment les pays débiteurs pour leur permettre de retrouver une croissance assainie¹⁰.

51. La nécessité de disposer de financements publics supplémentaires et plus prévisibles, notamment pour faire face aux changements climatiques, a conduit à la recherche de sources novatrices de financement public international, en complément de l'aide traditionnelle. D'après l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2012 : à la recherche d'un nouveau financement du développement*¹⁹, il serait possible de collecter quelque 400 milliards de dollars par an grâce à des taxes internationales sur les transactions financières et les opérations de change ainsi que sur les émissions de carbone et en ayant recours aux droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI. Chacune de ces options est techniquement réalisable et sensée du point de vue économique, mais il faudra, pour exploiter ce potentiel, un accord international et la volonté politique correspondante, tant pour puiser dans les ressources que pour faire en sorte que les recettes soient effectivement consacrées au développement. Il est impératif de concevoir une gouvernance et des mécanismes d'allocation appropriés pour que ces nouvelles formes de financement répondent effectivement aux besoins de développement et contribuent au financement du programme de développement prévu pour l'après-2015.

52. Pour financer ses fonds d'urgence durant la dernière crise financière, le FMI a notamment recouru à l'un de ces mécanismes novateurs, à savoir augmenter les allocations de DTS. Si ces efforts de coopération déployés pendant la crise ont renforcé le filet de sécurité financière mondiale, l'apport international de liquidités pose encore des problèmes importants liés tant à son volume qu'à sa composition.

53. L'allocation durable de DTS pourrait constituer une solution moins onéreuse que l'accumulation de réserves internationales et éviter d'avoir à accumuler des réserves de précaution²⁰. Cela exigerait cependant une réforme accélérée des quotes-parts du FMI afin de donner plus de poids aux marchés émergents et aux autres économies en développement²¹.

54. Le filet de sécurité financière mondial peut aussi être renforcé grâce à une coopération plus étroite avec des mécanismes régionaux et sous-régionaux, tels que le Fonds monétaire arabe, l'Initiative de Chiang Mai, les dispositifs de stabilisation financière des pays de la zone euro et le Fonds latino-américain de réserve. La plupart de ces mécanismes ont apporté des liquidités durant la dernière crise économique et financière, dans le cadre notamment de programmes du FMI.

¹⁹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.12.II.C.1.

²⁰ Les allocations de DTS sont aussi une source potentielle de financement du développement car le « seigneurage » lié à la demande supplémentaire de monnaies mondiales profite aux États membres du FMI. Voir *La situation économique et mondiale dans le monde, 2012 : à la recherche de nouveaux modes de financement du développement*.

²¹ Des réformes systémiques supplémentaires du système international de réserve sont nécessaires, comme il ressort de l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2010 : de nouveaux outils pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.C.1).

IV. Conséquences pour les institutions de gouvernance mondiale

55. Le monde a beaucoup changé depuis que le système actuel de gouvernance mondiale a pris forme avec la fondation des Nations Unies et la création du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Si le système de gouvernance n'est pas resté figé, son évolution n'a pas suivi le rythme de l'interdépendance croissante entre les économies nationales engendrée par le commerce, la finance, la défense de l'environnement et les migrations internationales. Dans le cadre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement²², les dirigeants ont demandé que les institutions mondiales modernisent leur gouvernance de façon à mieux tenir compte de la transformation radicale de l'économie mondiale, dans laquelle les pays en développement jouent désormais un rôle non négligeable.

56. Si la première partie de ce rapport exposait les lacunes dans l'architecture internationale de ces domaines, il existe également d'importantes défaillances dans la coordination mondiale des décisions économiques, du fait de programmes et de réglementations contradictoires. Dans les domaines économique et social, la gouvernance mondiale se caractérise par un système extrêmement décentralisé, constitué de nombreuses organisations intergouvernementales dont la composition, la structure et la finalité diffèrent. Chaque agence prend des décisions cruciales dans son domaine de compétence en appliquant ses propres règles de gouvernance. Bien que cette spécialisation présente des avantages, la prolifération de programmes de différentes institutions engendre une incohérence du système. Pour éviter les redondances onéreuses et les programmes contradictoires, il convient de définir plus précisément les rôles des institutions existantes et il faut que ces institutions recentrent leurs activités sur des compétences fondamentales, dans un processus qui a déjà commencé mais doit s'accélérer.

57. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été le premier système international visant à faire respecter la réglementation dans le domaine économique. Elle est dotée d'un mécanisme de règlement des différends qui sanctionne les infractions aux règles internationales par des mesures commerciales. Les négociations portant sur des questions commerciales ont entraîné un chevauchement du programme de l'OMC avec celui d'autres agences, notamment pour ce qui a trait aux flux financiers. La plupart des questions commerciales dont ont été saisis les mécanismes de règlement des différends de l'OMC, qu'il s'agisse de droits de propriété intellectuelle, d'investissement direct étranger ou du commerce des services, intéressent les pays développés. Celles qui intéressent les pays en développement sont souvent plus difficiles à résoudre, comme en atteste l'impasse où est demeuré le Cycle de négociations de Doha, lancé dans l'intention de permettre aux pays en développement pauvres de participer davantage aux échanges commerciaux. De même, les coûts associés à la procédure de règlement de différends de l'OMC défavorisent les pays pauvres. L'adoption d'un mécanisme d'indemnisation pour le règlement des différends permettrait de remédier en partie

²² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

aux défauts actuels du système visant à faire respecter les règles du commerce multilatéral. La gouvernance mondiale ne sera cohérente qu'à la condition que le champ d'application et la mise en œuvre des règles de l'OMC soient remaniés²³.

58. Le système multilatéral a pour lacune majeure d'être dépourvu de mécanismes propres à réguler le mouvement des travailleurs migrants, ainsi que celui des personnes déplacées hors de leur pays d'origine pour différentes raisons. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a mis en place le cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre dans une perspective juridique. S'il est surtout axé sur les droits des migrants, le cadre multilatéral promeut aussi la coopération internationale en vue de faciliter les migrations aussi bien temporaires que permanentes. En attendant que les conditions de l'immigration permanente soient plus favorables, les déplacements temporaires de main-d'œuvre devraient être gérés de façon à améliorer la qualité de vie et à protéger les droits des travailleurs. Les migrations internationales exigent des décisions politiques difficiles, qu'il s'agisse d'octroyer aux migrants l'accès aux services sociaux et à la protection sociale ou de procéder aux ajustements sociaux nécessaires dans les pays d'origine et d'accueil. De toute évidence, il convient dans ce domaine de mettre en place un mécanisme de régulation plus efficace.

59. La protection de l'environnement est un autre point faible de la gouvernance mondiale. S'efforçant d'y remédier, les États Membres se sont engagés, dans le document final de Rio +20 (voir l'annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale), à renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement en le dotant d'une composition universelle et de ressources financières accrues et stables. En même temps, ils ont cherché à renforcer le cadre institutionnel pour le développement durable au sens large, en créant notamment une instance politique intergouvernementale de haut niveau à caractère universel qui absorberait et valoriserait le travail de la Commission du développement durable. Pour mettre en pratique cette décision, ils sont convenus de lancer dans le cadre de l'Assemblée générale un processus intergouvernemental chargé de définir la structure et les modalités de travail de cette instance. Pour remédier au manque aigu de financement, un processus intergouvernemental placé sous les auspices de l'Assemblée générale proposera diverses options pour un financement efficace du développement durable. Enfin, il a été demandé aux organismes compétents des Nations Unies de définir des options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement. Si ces processus devraient contribuer à améliorer l'efficacité de la gouvernance mondiale en matière d'environnement et de développement durable, la rendre cohérente avec les régimes multilatéraux du commerce, du transfert de technologie et de la finance constituera une difficulté supplémentaire.

60. Les critères de responsabilité et de représentation régissant les institutions chargées de la gouvernance mondiale doivent être réexaminés. Nombre de ces organismes font partie du système des Nations Unies mais leur responsabilité en matière de gouvernance est celle qui leur incombe en leur qualité de membre, celle-ci pouvant différer d'un organisme à l'autre. La façon dont les pays sont représentés dans ces organisations est extrêmement variable : certains, comme les Conseils

²³ *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2010 : de nouveaux outils pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.C.1), chap. IV.

d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, utilisent des systèmes de délégation de pouvoir par groupes, tandis que d'autres, comme l'OMC et l'Assemblée générale des Nations Unies, sont régis par des arrangements simples selon lesquels chaque pays dispose d'une voix. Dans le cas du FMI et de la Banque mondiale, les pays en développement demeurent sous-représentés par rapport à leur poids actuel dans l'économie mondiale. Les réformes récemment proposées (comme la réforme des quotes-parts favorisant les pays en développement à concurrence de 6 % dans le cas du FMI, et de 4,6 % dans celui de la Banque mondiale) sont en cours, mais elles progressent lentement et n'offrent pas un poids suffisant aux pays en développement. Ainsi, les modifications qu'il est proposé d'apporter à la répartition des voix au profit des pays en développement et des pays en transition dans le Groupe de la Banque mondiale sont très en deçà des recommandations de la Commission de haut niveau sur la modernisation de la gouvernance du Groupe de la Banque mondiale, tendant à ce que les voix, à la Banque mondiale, soient également réparties entre pays développés et pays en développement²⁴. Les réformes énergiques décidées par la Banque mondiale et le Fonds sont fondamentales, parce que le système de délégation de pouvoir par groupes, renforcé par un système de voix, permet aux économies les moins développées de jouer un rôle dans ces organisations et pourrait constituer un modèle pour d'autres institutions internationales. En règle générale, la répartition des voix devrait être adaptée à l'objectif de l'organisation.

61. Outre ces questions de représentation, il reste difficile d'améliorer la coopération entre les organismes. Du fait du manque de coordination et de coopération, les décisions relatives à la croissance, aux finances, aux échanges commerciaux, à l'emploi et à d'autres questions n'ont pas toujours été cohérentes les unes avec les autres. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'organisme international dont la mission consiste à faire en sorte qu'un souci de cohérence et d'harmonisation préside systématiquement à l'établissement de règles multilatérales.

62. L'émergence du Groupe des Vingt (G-20), groupe autoproclamé et autosélectionné constitué pour contrôler la reprise et la réforme économiques, soulève maintes questions sur le rôle de ce type de groupements dans la gouvernance mondiale. La participation limitée à ces groupes est souvent considérée comme nécessaire pour que des décisions réalistes soient prises en temps voulu et mises en œuvre par des acteurs économiques autorisés et compétents. Ce critère d'efficacité dans la prise de décisions doit en effet être pris en compte pour évaluer tous les groupements. Au regard de ce critère, le G-20 a réussi sur certains plans, mais pas sur d'autres. Un succès notable est l'augmentation des ressources du FMI.

63. Sur d'autres plans, l'efficacité du G-20 demeure discutable. Ainsi, le G-20 a formulé des objectifs généraux relatifs à la coordination des politiques macroéconomiques sans en exposer les modalités de mise en œuvre. Par ailleurs, rien ne garantit que les propositions techniques concernant la réglementation financière internationale demandées par le G-20 au Conseil de la stabilité financière et au FMI seront acceptées par tous les membres du G-20 et par les cadres multilatéraux auxquels participent de nombreux pays. Or, aussi imparfaites soient-

²⁴ Banque mondiale, « Repowering the World Bank for the 21st Century », rapport de la Commission de haut niveau sur la modernisation de la gouvernance du Groupe de la Banque mondiale, octobre 2009, à consulter à l'adresse suivante : www.worldbank.org.

elles, les seules organisations légitimes sont les organisations multilatérales représentatives. Mais leur capacité de mise en œuvre doit être renforcée de façon à rendre plus efficaces et crédibles les actions convenues sur le plan international. Améliorer l'efficacité des organisations internationales officielles à même de faire appliquer les réglementations devrait être une priorité commune à tous les pays.

64. Enfin, pour éviter que les activités des divers organismes et commissions ne soient incompatibles ou n'empiètent sur leurs mandats respectifs, un mécanisme de coordination multilatéral efficace s'impose. Un tel organisme de coordination pourrait aussi traiter la question des institutions internationales manquantes. Diverses propositions ont été faites pour la création d'une instance d'un niveau équivalant à celui du Conseil de sécurité, la plus récente concernant un conseil mondial de coordination économique²⁵.

V. Le rôle des Nations Unies

65. Le système des Nations Unies est la principale instance dont disposent les pouvoirs publics pour débattre des problèmes sociaux et environnementaux de la planète et y apporter des solutions. Il a aussi un rôle fondamental à jouer dans la gouvernance économique mondiale. Durant la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue en 2009, les dirigeants mondiaux ont décidé de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans les affaires économiques et sociales, notamment son rôle de coordination (voir par. 16 de l'annexe de la résolution 63/303 de l'Assemblée générale). En conséquence, les organes intergouvernementaux de l'ONU ont prêté une grande attention à la question de la gouvernance économique mondiale. Le défi majeur de ce débat sera de parvenir à un arrangement dotant les organes de l'ONU des facultés dont il a besoin pour exercer efficacement leur rôle, y compris un éventuel rôle de coordination mondiale pour les questions économiques, financières, sociales et environnementales. L'Assemblée générale a axé le débat général de sa soixante-cinquième session sur la réaffirmation du rôle central des Nations Unies dans la gouvernance mondiale.

66. Durant la récente Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les dirigeants, accompagnés de milliers de participants issus des secteurs public et privé, d'organisations non gouvernementales et d'autres groupes, se sont rassemblés pour étudier comment la communauté mondiale pourrait réduire la pauvreté, faire progresser l'équité sociale et assurer la protection de l'environnement. Le document final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons », a reconnu l'importance capitale d'un système multilatéral ouvert, transparent, réformé, renforcé et efficace pour mieux affronter aujourd'hui les problèmes mondiaux urgents en matière de développement durable; de même, il a reconnu l'universalité et le rôle central des Nations Unies; et a réaffirmé l'engagement des États Membres à promouvoir et renforcer l'efficacité et l'efficacité du système des Nations Unies. À cet égard, les États Membres ont décidé de créer une instance politique intergouvernementale de haut niveau à caractère universel chargée de suivre la mise en œuvre du développement durable.

²⁵ Nations Unies, « Recommandations de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale sur la réforme du système monétaire et financier international » (A/63/838), par. 24.

67. Sans attendre, le système des Nations Unies a entamé des préparatifs visant à aider les États Membres à débattre des grands axes du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Si le consensus tend à maintenir une nette orientation vers le développement humain, de nouvelles difficultés (ou des questions plus pressantes) exigeront des politiques cohérentes aux niveaux mondial, régional et national, pour assurer un développement durable dans le respect de la décision prise lors de Rio +20 de commencer à définir des objectifs en la matière. L'aggravation de l'empreinte écologique des activités humaines, l'exacerbation des inégalités, les menaces pesant continuellement sur la paix et la sécurité et les changements démographiques rapides rendront nécessaire une transformation radicale des modes de production et de consommation dans les pays tant développés qu'en développement. À cette fin, des mécanismes de coordination multilatéraux améliorés seront impératifs pour construire un avenir partagé, sûr et durable pour l'humanité. Le partenariat mondial pour le développement a besoin de s'appuyer sur des systèmes permettant de définir clairement les responsabilités et de mieux cerner les pouvoirs incombant aux organes des Nations Unies, pour pouvoir remplir efficacement ses fonctions d'analyse et de coordination.

68. Les Nations Unies offrent un espace où débattre des politiques, les examiner et rechercher un consensus. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a appelé à renforcer encore le rôle du Conseil économique et social à cet égard (voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale). La résolution 61/16, adoptée pendant la soixante et unième session de l'Assemblée générale, a constitué une étape cruciale pour le renforcement du Conseil. Dans cette résolution, en effet, l'Assemblée a établi que le document final du débat de haut niveau de l'examen ministériel annuel devait être une déclaration ministérielle visant à guider la politique de développement du système des Nations Unies.

69. Le Forum biennal pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social a aidé efficacement les pays à s'adapter aux difficultés liées à l'évolution des questions de développement. Les conséquences de la crise économique mondiale continuant à se faire sentir, l'accent est mis de plus en plus sur l'efficacité de l'aide au développement et sur la contribution de la coopération au service du développement à la réduction de la dépendance à long terme vis-à-vis de l'aide. Depuis sa création en 2007, le Forum pour la coopération en matière de développement est devenu un forum mondial d'excellence où débattre des tendances de la coopération internationale en matière de développement.

70. Il faudrait instaurer un système de coordination multilatéral efficace qui veillerait à la coordination des activités des diverses agences et commissions. La réforme du système des Nations Unies devrait faciliter la création d'un tel mécanisme qui permettrait d'assurer une certaine cohésion dans des domaines de travail spécialisés, dans un monde dont l'interdépendance va croissant. Le Conseil économique et social est l'organisme du système des Nations Unies qui est chargé de coordonner les activités économiques, sociales et le travail apparenté. Dans sa toute récente résolution adoptée le 26 juillet 2012, le Conseil a « prié le Secrétaire général de présenter [...] un rapport énonçant des propositions visant à renforcer le Conseil, y compris à améliorer ses méthodes de travail, afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions »²⁶. La ferme décision de renforcer le système du

²⁶ Il est demandé que ce rapport soit présenté à la soixante-septième session de l'Assemblée générale, dans le cadre de l'examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée

Conseil économique et social permettrait de donner davantage de cohérence au système multilatéral mondial pour faire face aux défis posés par les économies et les sociétés complexes du XXI^e siècle.

VI. Conclusions

71. L'économie mondiale s'est radicalement transformée depuis l'appel de 1974 en faveur d'un nouvel ordre économique international, mais les déséquilibres persistent dans les domaines du commerce international, du transfert de technologie et de la finance internationale. Des réformes s'imposent pour y remédier et pour parvenir à un ordre économique mondial qui contribue à un développement équilibré et qui gère efficacement l'interdépendance mondiale.

72. Le régime commercial multilatéral doit traiter différemment les pays en développement, afin de leur permettre de recourir aux subventions et à d'autres mécanismes d'appui aux industries d'exportation. Il est aussi urgent qu'il soit harmonisé avec les politiques relatives au climat. Le transfert de technologie est une priorité et les assouplissements prévus dans les Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce pourraient s'avérer insuffisants.

73. De manière plus générale, un régime technologique mondial plus orienté vers le développement s'impose. La mise en place d'un système mondial public d'échange de technologies et de réseaux de centres de recherche technologique internationaux constituerait une avancée capitale vers le partage des connaissances technologiques nécessaires pour accélérer le développement et lutter contre le changement climatique.

74. Le régime international de la finance doit donner aux décideurs nationaux la latitude de mettre en œuvre la réglementation des mouvements de capitaux et la gestion des risques macroprudentielle et contracyclique. Des réformes de la réglementation sont aussi nécessaires au niveau international, afin de remédier aux déséquilibres mondiaux.

75. Pour mettre en œuvre cet ambitieux programme et pour faire efficacement face aux défis mondiaux, il convient de combler les lacunes institutionnelles de la gouvernance mondiale, notamment dans les domaines de l'environnement et des migrations internationales. Les institutions existantes doivent devenir plus responsables et représentatives et améliorer leur coordination et leur coopération.

76. Renforcer le rôle du Conseil économique et social dans la coordination des travaux d'ordre économique, social et apparenté du système des Nations Unies permettrait d'améliorer la cohérence de domaines de travail spécialisés, dans un monde dont l'interdépendance va croissant.

générale sur le renforcement du Conseil économique et social (E/2012/L.32).